



Question orale de **M. Jamal IKAZBAN** adressée à **Madame Barbara Trachte**, Ministre-Présidente du Gouvernement de la Cocof, en charge **de la Promotion de la Santé**, et **Alain Maron**, en charge **de la Santé** concernant « **le problème de santé public dû à la pollution sonore** »

Nos villes trépidantes et leur brouhaha mettent parfois nos oreilles à rudes épreuves que ce soit à cause des vrombissements de moteurs de voitures ou de motos, du tintamarre des klaxons ou des nuisances des chantiers et travaux publics, sans compter les décibels des musiques de fond dans les commerces.

Ces nuisances sonores, une fois passé un certain seuil se transforment en pollution sonore. Pollution dont on a longtemps sous-estimé l'impact sur notre santé mentale et physique alors qu'elle représente le deuxième facteur environnemental le plus important à l'origine de nos problèmes de santé, juste après la pollution de l'air<sup>1</sup>.

La pollution sonore concerne un Européen sur cinq (plus de 100 millions de personnes) et coûte des milliards d'euros chaque année aux gouvernements.

En plus, nous ne percevons pas les sons/bruits de la même manière, le bruit reste une notion très relative qui peut devenir insupportable pour tout le monde, et même dangereux pour la santé, lorsqu'il se transforme en pollution sonore.

Cela se produit lorsque le niveau sonore affecte les fonctions auditives, la santé ou les écosystèmes. Selon une étude de Bruxelles Environnement, le seuil de bien-être comme défini par l'Organisation Mondiale de la Santé (une exposition au bruit de 55 dB maximum sur 24 heures) est régulièrement dépassé, surtout à proximité des axes routiers importants. Pas moins de 72 % des Bruxellois subirait les effets de la pollution sonore (plus de 55 dB), et près de 37 % de la population est potentiellement soumise à des niveaux sonores dépassant les 65 dB. Par ailleurs, le sommeil de 81% des Bruxellois est susceptible d'être perturbé (plus de 45 dB).

---

<sup>1</sup>[https://www.fmsb.be/sites/default/files/uploads/Publications/EchoMut\\_Weergalm/EchoMut\\_Famille\\_0923\\_0.pdf](https://www.fmsb.be/sites/default/files/uploads/Publications/EchoMut_Weergalm/EchoMut_Famille_0923_0.pdf)

La pollution sonore peut provoquer des lésions de l'audition, comme des acouphènes (sensation de bourdonnement/sifflement/tintement dans l'oreille), de l'hyperacousie (sensibilité excessive de l'ouïe) ou de la presbyacousie (affaiblissement de l'ouïe). Une exposition de longue durée au bruit est facteur de stress et perturbe le sommeil, affectant la santé et le bien-être général : fatigue, irritation, baisse des prestations au travail ou à l'école, diminution de la réactivité, baisse de l'immunité.

Le bruit nocturne peut modifier l'équilibre hormonal de l'organisme ; la pollution sonore augmente le risque de maladies cardiovasculaires, d'hypertension, voire de diabète, d'obésité et de troubles anxio-dépressifs.

Dès lors que l'on a pris conscience de l'impact de la pollution sonore sur notre santé, j'aurais voulu savoir :

- 1) Quelle est le niveau de prise de conscience des risques liés à la pollution sonore sur notre santé au sein des politiques et des services de la Cocof ? Pour quelles actions ?
- 2) Dans le cadre du Plan Stratégique de Promotion de la Santé 2023-2028, l'un des cinq principes d'intervention de la Promotion de la santé issus de la charte d'Ottawa consiste à promouvoir et soutenir des actions visant des environnements et des milieux de vie favorables à la Santé. Comment cela s'articule-t-il en la matière ?
- 3) Quelles autres pistes sont mises en avant contre l'impact de la pollution sonore ?
- 4) Pour répondre à l'objectif d'intégration et de décloisonnement du Plan social santé intégré (PSSI), afin de mieux rencontrer les besoins de la population et d'assurer une plus grande cohérence des politiques menées dans les différentes entités compétentes, quelles initiatives permettent de travailler en commun sur le dossier des nuisances et de la pollution sonores ?
- 5) Comment les maisons médicales de la Cocof gèrent-elles l'impact sur la santé mentale et physiques des nuisances et de la pollution sonores ?
- 6) Les services de la Cocof ont-ils suivi l'évolution dans le temps de ce type de problème de santé public ?

**Jamal Ikazban**

**Chef de groupe PS au parlement francophone bruxellois**